

« Barthelemy de Naris, tient de ladicte vigne, trois pies « a present », sans autre indication, ce qui indique que Naris n'avait pas rempli la formalité de la response ou reconnaissance devant le chapitre de Saint-Nizier.

Nous savons aussi que Naris a été exproprié au profit de Spine (9), le 15 avril 1548, par sentence de la sénéchaussée (10), et dans son *Lugdunum Priscum*, le président Bellièvre signale la découverte d'un cloaque romain, faite vers 1550 par Spine, en exécutant des travaux dans la propriété de Saint-Sébastien qu'il avait acquise de Naris et qui auparavant appartenait à Roland Gribaud.

La transaction passée le 14 janvier 1550, au sujet des limites de directes, entre le chapitre de Saint-Nizier, celui de Saint-Just, les Dames de Saint-Pierre, le Prieur de la Platière et le Commandeur de la Commanderie Saint-Georges de Lyon, nous donne de précieux renseignements sur la situation topographique du territoire du Perrier à cette époque. (Fonds de Saint-Nizier, liasse 58, n° 14.) En voici un extrait partiel :

« soyent en different et question pour raison
 « et cause de certain tenement, assis audict Lyon, au fond
 « de la Coste S^t Sebastien, territoire appelle du Perrier,
 « alias du Griffon, confrontant la grande rue de ladicte
 « coste S^t Sebastien, tendant de la porte de la Ville appelle
 « la porte Sainct Marcel a la Croix Rousse ou a l'Isle-
 « Barbe, de soir, tenant a une autre rue appellee la rue
 « Vannerot, tendant de ladicte porte S^t Marcel a la Croix

(9) On trouve aussi ce nom écrits dans les actes par : Spina, Spinacy, Spinassy.

(10) Vermorel, *Plan historique de Lyon*, déjà cité.